

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **6 juin 2011**

Décision n° **B-2011-2351**

commune (s) : Bron

objet : Acquisition, dans la copropriété Le Terraillon, de 8 logements et de 8 caves formant les lots n° 65 et 249, situés au 7, rue Guynemer, les lots n° 391, 403, 416, 541, 553, 566, 750 et 850, situés du 14 au 24, rue Hélène Boucher et les lots n° 682, 683, 699, 782, 783 et 799, situés 36 et 40, rue Marcel Bramet, appartenant à la SA d'HLM Alliade Habitat

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 30 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 7 juin 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Blein, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Barge, Brachet, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 6 juin 2011**Décision n° B-2011-2351**

commune (s) : Bron

objet : **Acquisition, dans la copropriété Le Terrailon, de 8 logements et de 8 caves formant les lots n° 65 et 249, situés au 7, rue Guynemer, les lots n° 391, 403, 416, 541, 553, 566, 750 et 850, situés du 14 au 24, rue Hélène Boucher et les lots n° 682, 683, 699, 782, 783 et 799, situés 36 et 40, rue Marcel Bramet, appartenant à la SA d'HLM Alliade Habitat**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon à Bron, la Communauté urbaine de Lyon souhaite acquérir les lots suivants, représentant 8 appartements et 8 caves :

- un appartement de type F4, situé au troisième étage du bâtiment A, escalier 4, de la copropriété Terrailon, au 7, rue Guynemer, d'une superficie de 62,85 mètres carrés, formant le lot n° 65 avec les 323/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,
- une cave, située au sous-sol du même bâtiment, portant le n° 8 au plan des caves du bâtiment A, formant le lot n° 249 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,
- un appartement de type F4, situé au troisième étage du bâtiment B, escalier 2, de la copropriété Terrailon, au 18, rue Hélène Boucher, d'une superficie de 62,97 mètres carrés, formant le lot n° 391 avec les 323/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,
- une cave, située au sous-sol du même bâtiment, portant le n° 8 au plan des caves du bâtiment B, formant le lot n° 541 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,
- un appartement de type F4, situé au quatrième étage du bâtiment B, escalier 3, de la copropriété Terrailon, au 16, rue Hélène Boucher, d'une superficie de 63,25 mètres carrés, formant le lot n° 403 avec les 323/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,
- une cave, située au sous-sol du même bâtiment, portant le n° 20 au plan des caves du bâtiment B, formant le lot n° 553 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,
- un appartement de type F5, situé au quatrième étage du bâtiment B, escalier 4, de la copropriété Terrailon, au 14, rue Hélène Boucher, d'une superficie de 77,05 mètres carrés, formant le lot n° 416 avec les 414/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,
- une cave, située au sous-sol du même bâtiment, portant le n° 13 au plan des caves du bâtiment B, formant le lot n° 566 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,
- un appartement de type F4, situé au rez-de-chaussée du bâtiment C, escalier 8, de la copropriété Terrailon, au 24, rue Hélène Boucher, d'une superficie de 63,23 mètres carrés, formant le lot n° 750 avec les 323/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

- une cave, située au sous-sol du même bâtiment, portant le n° 2 au plan des caves du bâtiment C, formant le lot n° 850 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

- un appartement de type F4, situé au deuxième étage du bâtiment C, escalier 3, de la copropriété Terraillon, au 36, rue Marcel Bramet, d'une superficie de 62,58 mètres carrés, formant le lot n° 699 avec les 323/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

- une cave, située au sous-sol du même bâtiment, portant le n° 6 au plan des caves du bâtiment C, formant le lot n° 799 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

- un appartement de type F4, situé au quatrième étage du bâtiment C, escalier 1, de la copropriété Terraillon, au 40, rue Marcel Bramet, d'une superficie de 62,60 mètres carrés, formant le lot n° 682 avec les 323/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

- une cave, située au sous-sol du même bâtiment, portant le n° 14 au plan des caves du bâtiment C, formant le lot n° 782 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

- un appartement de type F4, situé au quatrième étage du bâtiment C, escalier 1, de la copropriété Terraillon, au 40, rue Marcel Bramet, d'une superficie de 70,98 mètres carrés, formant le lot n° 683 avec les 323/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

- une cave, située au sous-sol du même bâtiment, portant le n° 15 au plan des caves du bâtiment C, formant le lot n° 783 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

le tout appartenant à la Société anonyme d'habitation à loyer modéré (SA d'HLM) Alliade Habitat.

Aux termes du compromis, la SA d'HLM Alliade Habitat céderait les biens en cause à la Communauté urbaine, libres de toute location ou occupation, au prix de 252 144,70 €, conforme à l'avis de France domaine.

L'acquisition fera l'objet d'un financement en partenariat avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) sur la base du taux maximal autorisé ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 21 décembre 2010 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, pour un montant de 252 144,70 €, de 8 logements et de 8 caves, formant les lots n° 65 et 249, situés au 7, rue Guynemer, les lots n° 391, 403, 416, 541, 553, 566, 750 et 850, situés du 14 au 24, rue Hélène Boucher et les lots n° 682, 683, 699, 782, 783 et 799, situés 36 et 40, rue Marcel Bramet dans la copropriété Le Terraillon à Bron et appartenant à la SA d'HLM Alliade Habitat, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition et à solliciter les subventions auprès de l'ANRU.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale B1 - Favoriser la mixité, individualisée sur l'opération n° 0827, le 21 juin 2005 pour la somme de 41 872 198 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 213 200 - fonction 824, pour un montant de 252 144,70 € correspondant au prix de l'acquisition et de 3 800 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 7 juin 2011.